



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 43 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pakistan*, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie : projet de résolution

Radiation du Samoa de la liste des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 2007/35 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2007, relative au rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session¹,

Tenant compte de sa résolution 59/209 du 20 décembre 2004 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

Prend note de la décision du Conseil économique et social de faire sienne la recommandation du Comité des politiques de développement tendant à ce que le Samoa ne figure plus sur la liste des pays les moins avancés.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33).

